



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 18 juin 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 18 juin 2014 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Monsieur Jean-Daniel Kaeser, Maire suppléant	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Luc Vézina, Maire suppléant	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-06-082

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 18 juin 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-06-083

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Kaeser
Maire suppléant Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2014
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 18 juin 2014
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 29 mai au 18 juin 2014
 - 4.3. Dépôt – Rapports d'activités du personnel – Mai 2014
 - 4.4. Résolution – Autoriser le directeur général à prolonger la période de stage du stagiaire déjà en exercice (Stage à la MRC)
 - 4.5. Résolution – Nomination temporaire au sein du Comité consultatif agricole - Secrétaire
 - 4.6. Résolution – Nomination temporaire au sein du Comité de l'environnement



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- 4.7. **Résolution** – Adjudication du contrat pour la réalisation, l'intégration et l'harmonisation de l'inventaire du patrimoine bâti complet pour les sept villes de la MRC de Thérèse-De Blainville
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 5.1. **Résolution et/ou lettre** – Spécification auprès de la CPTAQ au sujet des immeubles protégés (dossier numéro 404779)
 - 5.2. **Résolution** – Remerciement de madame Annie Maheu pour services rendus à la MRC à titre de responsable de l'aménagement et de l'environnement
6. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
7. **DEMANDE D'APPUI**
 - 7.1. **Résolution** – Appuyer la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de dénoncer les coupures du gouvernement fédéral dans les programmes de logements sociaux
 - 7.2. **Résolution** – Parachèvement de l'Aut. 19 avec voies réservées pour le transport collectif – Inclure le projet au PQI 2014-2024 et respecter l'échéancier de construction prévue en 2016
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-084

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2014

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 28 mai 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 18 juin 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 18 juin 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-06-085

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 29 mai au 18 juin 2014

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 29 mai au 18 juin 2014 inclusivement, répartis comme suit : 15 506.41 \$ payés et 19 440.92 \$ à payer pour un grand total de 34 947.33 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Mai 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de mai 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.



N° de résolution
ou annotation

2014-06-086

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Autoriser le directeur général à prolonger la période de stage du stagiaire déjà en exercice (Stage à la MRC)

ATTENDU QUE le poste d'aménagement sera vacant à compter du 25 juin 2014;

ATTENDU le profil de monsieur Jean-Luc Gagnon, bachelier en urbanisme et étudiant à la maîtrise en études urbaines;

ATTENDU la demande de stage de monsieur Jean-Luc Gagnon;

ATTENDU QU'une convention de stage est signée entre la MRC de Thérèse-De Blainville et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM le 25 mars 2014 pour la période du 5 mai 2014 au 29 août 2014;

ATTENDU QUE le déroulement du stage doit se faire dans l'optique de fournir de l'aide à la MRC concernant le processus de concordance du Schéma d'aménagement et de développement aux orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et également, concernant les dossiers d'aménagement;

ATTENDU QU'également, le stage doit s'inscrire dans le cadre de la convention signée entre la MRC et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM;

ATTENDU les besoins de la MRC en aménagement après le 25 juin 2014;

ATTENDU QUE Jean-Luc Gagnon est prédisposé à fournir à la MRC 20 heures par semaine au coût horaire de 20\$/h;

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Denis Poirier
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE le directeur général de la MRC prolonge le stage de monsieur Jean-Luc Gagnon jusqu'au 12 septembre 2014 inclusivement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-087

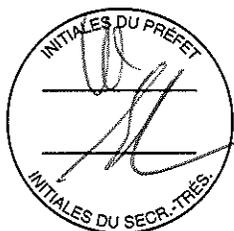
OBJET: Nomination temporaire au sein du Comité consultatif agricole - Secrétaire

ATTENDU QUE madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement de la MRC de Thérèse-De Blainville quitte ses fonctions le 25 juin prochain;

ATTENDU QUE la résolution 2014-01-012 nommait madame Maheu à titre de secrétaire jusqu'en novembre 2015;

Il est proposé par Monsieur Luc Vézina
 Maire suppléant Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville nomme temporairement monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à titre de secrétaire du comité consultatif agricole de la MRC;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE cette nomination est faite conformément au règlement 97-4, adopté par la MRC à la séance du 26 novembre 1997, et que le secrétaire doit répondre au mandat rattaché à sa fonction tel que décrit à l'article 12 de ce même règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-088

OBJET : Nomination temporaire au sein du Comité de l'environnement

ATTENDU QUE madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement de la MRC de Thérèse-De Blainville quitte ses fonctions le 25 juin prochain;

ATTENDU QUE la résolution 2014-03-036, mise sur pied du Comité de l'environnement du 5 mars 2014 nommait madame Maheu au sein de ce comité.

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Kaeser
 Maire suppléant Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville nomme de façon temporaire monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC au sein du Comité et d'autres délégués seront désignés respectivement par chaque ville de la MRC selon les besoins;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-089

OBJET : Adjudication du contrat pour la réalisation, l'intégration et l'harmonisation de l'inventaire du patrimoine bâti complet pour les sept villes de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU QUE la mise en œuvre du processus d'entente de développement culturel entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la MRC doit recourir aux services d'une firme d'experts-conseils pour la réalisation, l'intégration et l'harmonisation de l'inventaire du patrimoine bâti complet pour les sept villes de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire trésorier, a formé un comité de sélection et a fixé des critères pour l'évaluation des offres reçues, conformément au règlement numéro 13-02;

ATTENDU QUE les trois firmes invitées lors de l'appel d'offres 2014-01, soit,

- Bergeron Gagnon inc.
- Patri-Arch
- Agathe Chiasson

ATTENDU QUE seules les firmes Bergeron Gagnon inc. et Patri-Arch ont soumis une offre de services;

ATTENDU QUE le pointage final s'établit comme suit, après évaluation de la qualité des offres reçues par le comité de sélection :

- | | |
|-------------------------|-------|
| 1) Bergeron Gagnon inc. | 29,28 |
| 2) Patri-Arch | 28,99 |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil de la MRC d'adjuger le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Luc Vézina
Maire suppléant Ville de Sainte-Thérèse

D'OCTROYER le contrat 2014-01 pour la réalisation, l'intégration et l'harmonisation de l'inventaire du patrimoine bâti complet pour les sept villes de la MRC de Thérèse-De Blainville, à la firme « *Bergeron Gagnon inc.* », pour un montant total de quarante-neuf mille deux cent cinquante-cinq et vingt-neuf cents (49 255,29 \$), taxes incluses ;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, notamment le cahier des charges 2014-01 préparé à cet effet par monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire trésorier, l'offre complète du 30 mai 2014 déposée par la firme « *Bergeron Gagnon inc.* » ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties ;

D'AUTORISER monsieur Kamal El-Batal, directeur général de la MRC à signer tous les documents relatifs à cette adjudication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-090

OBJET: Spécification auprès de la CPTAQ au sujet des immeubles protégés (dossier numéro 404779)

ATTENDU QUE le compte rendu et l'orientation préliminaire relatifs au dossier numéro 404779 indiquent que la MRC de Thérèse-De Blainville a informé la CPTAQ qu'un gîte à la ferme est un immeuble protégé aux fins de gestion des odeurs provenant d'installations d'élevage puisqu'il s'agit d'un usage commercial;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville en vigueur stipule qu'un commerce est un immeuble protégé sans égard à sa nature;

ATTENDU QUE la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles (chapitre P-41.1, r.5) précise, quant à elle, que les gîtes touristiques, les résidences de tourisme et les meublés rudimentaires ne sont pas des immeubles protégés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines applique déjà la Directive précisant que certains commerces ne sont pas des immeubles protégés;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement commence à dater (2005) et que la définition des immeubles protégés devrait être modifiée afin de respecter la Directive;

ATTENDU QUE la CPTAQ s'apprête à refuser la demande numéro 404779 puisque le gîte à la ferme est considéré comme un immeuble protégé selon le schéma et que par ce fait, ce projet ajouterait des contraintes supplémentaires à la pratique de l'agriculture dans les environs;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville s'engage à modifier son schéma d'aménagement et de développement afin de préciser la définition d'immeubles protégés et de rendre non protégés les gîtes touristiques, les résidences de tourisme et les meublés rudimentaires, tel qu'indiqué à la Directive;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC, tout récemment adopté, a retenu l'agrotourisme, tels que les gîtes à la ferme, comme un des moyens d'action permettant de bonifier la zone agricole;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean-Daniel Kaeser
Maire suppléant Ville de Boisbriand

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville demande à la CPTAQ de considérer le projet du dossier numéro 404779 comme étant un immeuble non protégé et de par le fait même, de répondre favorablement à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-091

OBJET : Remerciement à madame Annie Maheu pour services rendus à la MRC à titre de responsable de l'aménagement et de l'environnement

ATTENDU QUE madame Annie Maheu assume la fonction de responsable de l'aménagement et de l'environnement de la MRC de Thérèse-De Blainville depuis août 2010;

ATTENDU QUE madame Annie Maheu présente sa démission en date du 28 mai 2014;

ATTENDU QUE le directeur général accepte la démission de madame Annie Maheu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil remercient madame Maheu pour la qualité de ses services rendus à la MRC et la collectivité;

QUE les membres du conseil transmettent à madame Maheu leurs meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-092

OBJET : Appuyer la fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de dénoncer les coupures du gouvernement fédéral dans les programmes de logements sociaux

ATTENDU QU'un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles et à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

ATTENDU QUE le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1,1 billion de dollars;

ATTENDU QUE la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

ATTENDU QUE ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec la pénurie de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

ATTENDU QUE des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

ATTENDU QUE notre municipalité régionale de comté a des besoins de logement qui ne peuvent être comblés sans une planification à long terme et des investissements que seul le leadership fédéral peut concrétiser et pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la campagne pour le logement de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et incite le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, améliore la prévisibilité, protège les Canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs abordables pour les Canadiens;

QUE copie de la présente résolution soit adressée au premier ministre du Canada, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec, aux députés fédéraux des circonscriptions suivantes : Marc-Aurèle Fortin, Terrebonne-Blainville, Rivière-des-Mille-Îles, à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-06-093

OBJET : **Parachèvement de l'Aut. 19 avec voies réservées pour le transport collectif – Inclure le projet au PQI 2014-2024 et respecter l'échéancier de construction prévue en 2016**

ATTENDU QUE le parachèvement de l'autoroute 19 (A19) avec des voies réservées pour le transport collectif n'apparaît pas au Plan québécois des infrastructures 2014-2024 déposé par le gouvernement du Québec le 4 juin 2014;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A440 à Laval et l'autoroute A640 à Bois-des-Filion;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE le début des travaux était prévu pour 2016;

ATTENDU QUE cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2014, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

ATTENDU QUE ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne Nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

ATTENDU QUE ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

ATTENDU QUE ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne Nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne Nord et Laval;

ATTENDU QUE ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne Nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

ATTENDU QUE ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

ATTENDU QUE l'étude d'impact environnemental du projet de parachèvement de l'autoroute A19 est déjà déposée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit tenir compte de la position des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal dans l'établissement des projets de transport prioritaires pour le Grand Montréal;

Il est résolu unanimement

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Québec d'inclure au Plan québécois des infrastructures le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour le transport collectif et de respecter l'échéancier de 2016 pour le début des travaux;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée au Cabinet du Premier ministre du Québec, au ministre des Transports du Québec, au Président du conseil de trésor, au ministre de l'Économie et des Finances du Québec, au ministre responsable de la région des Laurentides, à l'Union des municipalités du Québec, aux députés des circonscriptions suivantes : Blainville, Groulx, Chomedey, Fabre, Laval-des-Rapides, Vimont, Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2014-06-094

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

Appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 19 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

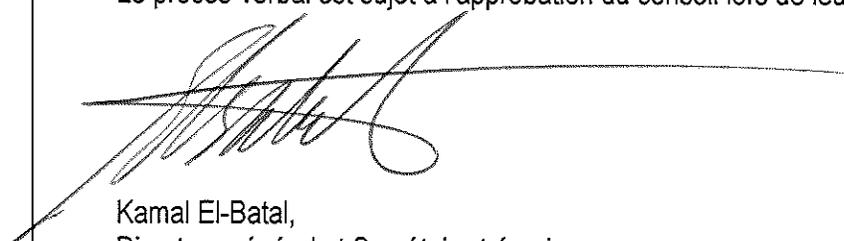
18 juin 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-06-082 à 2014-06-094 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 18 juin 2014.

Émis le 18 juin 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier